



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 5
Partie 2 Corrections aux cartes	6 à 10
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	11
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	Néant
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	12

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

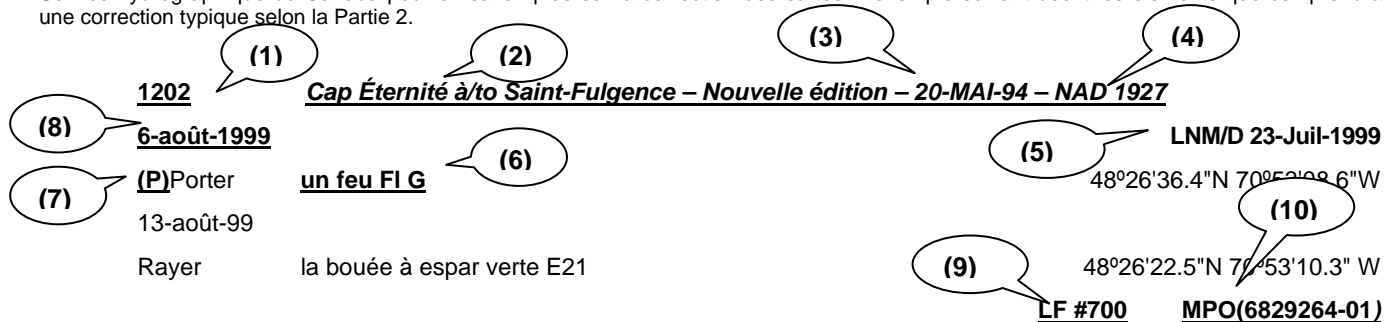
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Pacifique

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Vancouver
Suite 2380,
Case postale 12107
555, rue West Hastings
VANCOUVER, BC V6B 4N6

Téléphone: (604) 666-6011
Facsimilé: (604) 666-8453

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Inuvik
Case postale 2659
INUVIK, NT X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-2667
Facsimilé: (867) 777-2851

Note: Veuillez composer les 10 chiffres dans la région de Vancouver.

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartten Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Systèmes à la navigation
Ministère des Pêches et des Océans
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Électroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Télécopieur (613) 998-8428
Internet: www.notmar.gc.ca

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM)....	2
LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2007	11
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À	11
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE – UTILISATION ET SOINS À APPORTER.....	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.....	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
*806 SANTÉ CANADA - AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA - BULLETIN D'INFORMATION - N ^o 2007-01 - 22 AOÛT 2007- SERVICES DE QUARANTAINE DU CANADA - OPÉRATEURS DE TRANSPORTEUR UTILISANT DES PONTS D'ENTRÉE AU CANADA	4
*802 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	2
*804 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLETRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.	3
*803 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.	3
*805 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CD DE LA CARTE MATRICIELLE BSB CARTES NUMÉRIQUES DU SHC PAC03 QUEEN CHARLOTTE SOUND – DÉTROIT DE HÉCATE À PORTLAND CANAL 3728 MILBANKE SOUND AND APPROACHES/ ET LES APPROCHES	5

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3313	6				
3411	6				
3441	6				
3477	7				
3478	7				
3489	7				
3670	7				
3671	7				
3722	7,8				
3726	8				
3728	8				
3744	8				
3772	8				
L/C 3902	8, 9				
6416	9				
7621	9				
7665	9				
7687	9,10				

PARTIE 1 – Édition 08/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à http://www.notmar.gc.ca/search/notmar_f.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

PARTIE 1 – Édition 08/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE –
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.

Veillez noter qu'à partir de février 2007 tous les avis de l'Arctique seront publiés dans les deux éditions papier des Avis aux navigateurs de l'Est et de l'Ouest.

Les navigateurs peuvent obtenir tous les avis concernant les cartes de l'Arctique via le service en ligne des Avis aux navigateurs de la Garde côtière canadienne www.notmar.gc.ca ou en communiquant avec le bureau de la Garde côtière canadienne aux coordonnées suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON K1A 0E6
Téléphone (613) 993-6974
Télécopieur (613) 998-8428

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM)

Les services de communications et de trafic maritimes (SCTM) vont cesser d'offrir le service de messages à plein tarif international à compter du 31 décembre 2007. Toutefois, les messages de quarantaine et les messages pour demander qu'un médecin soit sur les lieux à l'arrivée d'un navire seront traités sans frais. Le service d'appel téléphonique maritime à plein tarif international continuera à être offert dans certaines régions tant que la demande le justifiera et que des services de remplacement ne seront pas disponibles.

*802

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA573327	Erieau - Entrance to Rondeau Bay
CA373346	Melville Sound
CA573347	Cape Croker
CA573348	Roberts Bay
CA373349	Bathurst Inlet - Northern Portion/Partie nord

**PARTIE 1 – Édition 08/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA473350	Baychimo
CA373351	Bathurst Inlet - Central Portion/Partie Centrale
CA273357	Demarcation Bay to/à Liverpool Bay
CA573359	Deception Bay
CA573312	Wheatley Harbour
CA479017	Donnacona à/to Batiscan
CA479025	Sault-au Cochon à/to Quebec

*803

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.

CARTES	TITRE & MATIÈRES		
Cartes nouvelles	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M7220	Lancaster Sound, Eastern Approaches/ Approches Est	02-NOV-1979	Voir Note 2
R/M7568	Lancaster Sound and/et Admiralty Inlet	05-JUIL-1985	Voir Note 2
R/M7569	Barrow Strait and/et Wellington Channel	05-JUIL-1985	Voir Note 2
R/M7571	Viscount Melville Sound	11-AVR-1986	Voir Note 2
R/M7572	Viscount Melville Sound and/et M'clure Strait	02-MAI-1986	Voir Note 2
R/M7600	Beaufort Sea/ Mer de Beaufort	26-JUIL-1985	Voir Note 2
R/M7620	Demarcation Bay to/à Liverpool Bay	02-MAI-1997	Voir Note 2
R/M7621	Amundsen Gulf	02-MAI-1997	Voir Note 2
R/M7661	Demarcation Bay To/ A Philips Bay	14-MARS-1986	Voir Note 2
R/M7662	Mackenzie Bay	14-NOV-2003	Voir Note 2
R/M7663	Kugmallit Bay	25-AVR-1997	Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M7121	Cape Mills to/à Cape Rammelsberg	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M7122	Culbertson Island to/à Koojesse Inlet	08-JUIL-2005	Voir Note 2
R/M7127	Koojesse Inlet and Approaches/et les Approches	15-AOÛT-2003	Voir Note 2

*804

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.

Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA276286	4023	Northumberland Strait / Détroit de Northumberland
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle
CA376212	5143	Lake Melville
CA476179	4466	Hillsborough Bay

PARTIE 1 – Édition 08/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais

***806 SANTÉ CANADA - AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA - BULLETIN D'INFORMATION - N° 2007-01 - 24 AOÛT 2007- SERVICES DE QUARANTAINE DU CANADA - OPÉRATEURS DE TRANSPORTEUR UTILISANT DES PONTS D'ENTRÉE AU CANADA**

APPELEZ 1-800-545-7661 AFIN DE TRANSMETTRE UN AVIS DE MALADIE À BORD

Obligation de déclaration préliminaire découlant de la nouvelle *Loi sur la quarantaine*

Contexte

La nouvelle *Loi sur la quarantaine*¹ du Canada est entrée en vigueur le 12 décembre 2006. Elle remplace l'ancienne *Loi sur la quarantaine*². Le but de la nouvelle *Loi* est de protéger la santé publique en prenant des mesures exhaustives pour éviter l'apparition et la propagation de maladies transmissibles.

Article 34 : Exigences s'appliquant aux opérateurs de transporteur

Le Projet de loi C-42, qui modifiait la *Loi sur la quarantaine* en créant un nouvel article 34, est entré en vigueur le 22 juin 2007³. Ce nouvel article oblige l'opérateur d'un transporteur utilisé pour transporter des personnes ou des cargaisons à informer, aussitôt que possible avant que le transporteur arrive à sa destination canadienne, un agent de quarantaine ou à faire en sorte qu'un agent de quarantaine soit informé de tout motif raisonnable qu'il a de soupçonner :

- (a) qu'une personne, que des marchandises ou que toute autre chose à bord du transporteur risquent de propager une maladie transmissible inscrite à l'annexe;
- (b) qu'une personne à bord du transporteur est décédée;
- (c) qu'une circonstance prévue par règlement existe.

S'il n'est pas raisonnablement possible pour un opérateur de transporteur d'informer un agent de quarantaine avant son arrivée, l'avis doit être donné au moment de l'arrivée du transporteur à sa destination au Canada. Dans le cas des transporteurs terrestres, la « destination » signifie le passage à la frontière.

Une fois l'agent de quarantaine informé, les autorités frontalières seront avisées et des mesures seront prises pour évaluer tout voyageur pouvant présenter un risque pour la santé publique. Si le transporteur, le fret ou autre chose à bord risque d'être contaminé ou infesté par des vecteurs, l'agent de quarantaine avisera un agent d'hygiène du milieu qui pourra alors appliquer des mesures de santé publique.

En plus du présent bulletin, vous trouverez une fiche de renseignements contenant des questions et des réponses qui vous aideront à respecter cette obligation légale.

Veillez vous assurer que toutes les parties concernées ont facilement accès à la présente information et souligner à celles-ci l'importance de leur rôle lorsqu'il s'agit d'éviter que des maladies transmissibles traversent nos frontières.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir des copies électroniques de la nouvelle *Loi sur la quarantaine* (avant qu'elle soit modifiée dans le cadre du Projet de loi C-42) en accédant au site Web suivant :

<http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/index.asp?Language=E&query=4219&Session=13&List=toc>

Si vous avez des questions, veuillez contacter le poste de quarantaine le plus près.

¹ L.C. de 2005, ch. 20. Entrée en vigueur par proclamation le 12 décembre 2006.

² L.R., 1985, ch. Q-1.

³ Voir :

<http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/index.asp?Language=E&Chamber=N&StartList=A&EndList=Z&Session=14&Type=0&Scope=I&query=4897&List=stat>

PARTIE 1 – Édition 08/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

D ^r Howard Njoo Directeur général intérimaire Centre de mesures et d'interventions d'urgence Agence de santé publique du Canada	Stephane Hardy Directeur général Programme de santé au travail et de sécurité du public Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs Santé Canada
--	---

Les Services de quarantaine du Canada sont exploités conjointement par le Programme de mise en quarantaine de l'Agence de santé publique du Canada et par le Programme du public voyageur de Santé Canada, avec le soutien de l'Agence des services frontaliers du Canada. Des agents de quarantaine, des agents d'hygiène du milieu et des agents de douane travaillent ensemble à la frontière canadienne pour administrer et faire respecter la *Loi sur la quarantaine*.

Postes de quarantaine du Canada

Poste de quarantaine de Vancouver (responsable de tous les points d'entrée en Colombie-Britannique et au Yukon)

Bureau : (604) 666-2499
Télécopieur : (604) 666-4947
En tout temps : (604) 317-1720

Poste de quarantaine de Toronto (responsable de tous les points d'entrée en Ontario, à l'Ouest de Kingston, et au Nunavut)

Bureau : (905) 612-5397
Télécopieur : (905) 612-7987
En tout temps : (416) 315-5039

Poste de quarantaine de Montréal (responsable de tous les points d'entrée au Québec)

Bureau : (514) 633-3024 / (514) 633-3015
Télécopieur : (514) 633-3031
En tout temps : (514) 229-2561

Poste de quarantaine de Calgary (responsable de tous les points d'entrée en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest)

Bureau : (403) 221-3068
Télécopieur : (403) 250-9271
En tout temps : (403) 221-3067

Poste de quarantaine d'Ottawa (responsable de tous les points d'entrée de l'Est de l'Ontario)

Bureau : (613) 949-2050
Télécopieur : (613) 949-1566
En tout temps : (613) 949-1565

Poste de quarantaine d'Halifax (responsable de tous les points d'entrée en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador)

Bureau : (902) 873-7656
Télécopieur : (902) 873-7657
En tout temps : (902) 873-7659

***805**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CD DE LA CARTE MATRICIELLE BSB CARTES NUMÉRIQUES DU SHC PAC03 QUEEN CHARLOTTE SOUND – DÉTROIT DE HÉCATE À PORTLAND CANAL 3728 MILBANKE SOUND AND APPROACHES/ ET LES APPROCHES

Certaines copies de ce produit matriciel sur CD présentent une erreur touchant la carte marine 3728, Milbanke Sound and Approaches/et les approches. Il s'agit d'une erreur de positionnement de 2,59 km le long du quadrillage, ou du relèvement vrai de 188°. Nous recommandons de **ne pas utiliser** cette carte BSB jusqu'à ce qu'une copie corrigée sera disponible. Le Service hydrographique du Canada va contacter tous les utilisateurs enregistrés en vue du remplacement de la carte.

Pour de plus amples renseignements communiquer avec le Service hydrographique du Canada:
SHCinfo@dfo-mpo.gc.ca

**PARTIE 2 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

3313 - Haro Strait North/Nord - Feuille 6 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

03-AOÛT-2007		LNM/D. 30-MARS-2007
Rayer	la note Chart/Carte 3476	48°39'43.0"N 123°21'12.0"W <i>MPO(6201699-08)</i>
Modifier	la note Chart/Carte 3476 pour lire Chart/Carte 3479	48°43'00.0"N 123°24'27.0"W <i>MPO(6201699-09)</i>
Porter	une note Chart/Carte 3479	48°37'31.0"N 123°21'54.0"W <i>MPO(6201699-10)</i>
Porter	une note Chart/Carte 3479	48°40'32.0"N 123°17'14.0"W <i>MPO(6201699-11)</i>

3313 - Swanson Channel - Feuille 8 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

03-AOÛT-2007		LNM/D. 30-MARS-2007
Modifier	la note Chart/Carte 3476 pour lire Chart/Carte 3479	48°43'00.0"N 123°24'27.0"W <i>MPO(6201699-09)</i>

3313 - Portland Island - Feuille 9 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

03-AOÛT-2007		LNM/D. 30-MARS-2007
Modifier	la note Chart/Carte 3476 pour lire Chart/Carte 3479	48°42'47.0"N 123°21'34.0"W <i>MPO(6201699-09)</i>

3411 - Sooke - Carte nouvelle - 24-MARS-1995 - NAD 1983

10-AOÛT-2007		LNM/D. 24-MARS-2006
Rayer	la bouée cylindrique d'amarrage, marquée Priv (Voir la Carte n° 1 Q40)	48°21'43.4"N 123°43'23.5"W <i>MPO(6201702-01)</i>
Rayer	la bouée sphérique d'amarrage, marquée Priv (Voir la Carte n° 1 Q40)	48°21'41.6"N 123°43'19.7"W <i>MPO(6201702-02)</i>
Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée Priv (Voir la Carte n° 1 Qf)	48°22'29.7"N 123°42'55.8"W <i>MPO(6201702-03)</i>

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

03-AOÛT-2007		LNM/D. 23-MARS-2007
Rayer	la note Chart/Carte 3476	48°38'30.0"N 123°22'30.0"W <i>MPO(6201699-01)</i>
Rayer	la note Chart/Carte 3476	48°42'24.0"N 123°22'06.0"W <i>MPO(6201699-02)</i>
Modifier	la note Chart/Carte 3476 pour lire Chart/Carte 3479	48°43'02.0"N 123°26'18.0"W <i>MPO(6201699-03)</i>
Porter	une note Chart/Carte 3479	48°37'32.0"N 123°21'58.0"W <i>MPO(6201699-04)</i>
Porter	une note Chart/Carte 3479	48°41'28.0"N 123°18'15.0"W <i>MPO(6201699-05)</i>

**PARTIE 2 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

3477 - Bedwell Harbour to/à Georgeson Passage - Nouvelle édition - 03-MAI-1985 - NAD 1927

03-AOÛT-2007 LNM/D. (62-1997)
Porter une note Chart/Carte 3479 48°44'02.0"N 123°16'18.0"W
MPO(6201699-07)

3478 - Fulford Harbour - Nouvelle édition - 17-JUIN-2005 - NAD 1983

03-AOÛT-2007
Modifier Adjoining Chart Carte adjacente 3476 pour lire Adjoining Chart à l'extérieur du cadre sud à
Carte adjacente 3479 123° 25' 15"W
MPO(6201699-06)

3489 - Barnston Island to/à Crescent Island - Feuille 2 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - NAD 1983

03-AOÛT-2007 LNM/D. 08-JUIN-2007
Porter un pont fixe
(Voir la Carte n° 1 D22) joignant 49°11'59.5"N 122°40'00.7"W
49°11'30.5"N 122°39'52.0"W
49°11'30.6"N 122°39'51.2"W
et 49°11'59.5"N 122°39'59.2"W
MPO(6201700-01)
Porter une légende Constr (2007) 49°11'30.5"N 122°39'45.0"W
MPO(6201700-02)

3670 - Broken Group - Nouvelle édition - 21-OCT-1994 - NAD 1983

10-AOÛT-2007 LNM/D. 01-SEPT-2006
Rayer la profondeur de 7.2 mètres 48°54'56.1"N 125°18'37.8"W
MPO(6201703-01)
Porter une profondeur de 2.4 mètres 48°54'56.1"N 125°18'37.9"W
MPO(6201703-03)
Porter une profondeur de 3.3 mètres 48°54'52.4"N 125°18'35.6"W
MPO(6201703-04)

3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983

10-AOÛT-2007 LNM/D. 29-SEPT-2006
Rayer la profondeur de 15.2 mètres 48°54'58.0"N 125°18'40.5"W
MPO(6201703-02)
Porter une profondeur de 2.4 mètres 48°54'56.1"N 125°18'37.9"W
MPO(6201703-03)

3722 - Union Passage and/et Tuwartz Inlet - Nouvelle édition - 30-DEC-2005 - NAD 1983

31-AOÛT-2007
Rayer la profondeur de 7.3 mètres 53°18'28.3"N 129°31'34.8"W
MPO(6201708-01)
Rayer la profondeur de 4.6 mètres 53°18'31.3"N 129°31'35.9"W
MPO(6201708-02)
Rayer la profondeur de 3.7 mètres 53°18'32.9"N 129°31'33.7"W
MPO(6201708-03)
Porter une profondeur de 1.7 mètre 53°18'28.8"N 129°31'35.2"W
MPO(6201708-04)

**PARTIE 2 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 3.4 mètres 53°18'31.9"N 129°31'34.7"W
MPO(6201708-05)

Porter une profondeur de 4.7 mètres 53°18'57.2"N 129°31'23.5"W
MPO(6201708-06)

3726 - Laredo Sound and Approaches - Nouvelle édition - 23-MAI-1980 - Inconnu

03-AOÛT-2007

LNMD. 11-MAI-2007

Rayer la profondeur de 12 brasses 52°36'56.0"N 129°28'05.0"W
MPO(6201701-01)

Porter une profondeur de 9 brasses 52°36'54.6"N 129°28'04.1"W
MPO(6201701-02)

Porter une profondeur de 19 brasses 52°35'44.3"N 129°29'40.6"W
MPO(6201701-03)

24-AOÛT-2007

LNMD. 03-AOÛT-2007

Rayer la profondeur de 10 brasses 52°20'05.8"N 128°45'42.0"W
MPO(6201706-01)

Porter une profondeur de ½ brasse 52°20'03.5"N 128°45'36.7"W
MPO(6201706-02)

3728 - Milbanke Sound and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 05-FEV-1982 - NAD 1927

24-AOÛT-2007

LNMD. 02-DEC-2005

Rayer la profondeur de 10 brasses 52°20'05.8"N 128°45'40.0"W
MPO(6201706-01)

Porter une profondeur de ½ brasse 52°20'01.6"N 128°45'33.1"W
MPO(6201706-02)

3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927

03-AOÛT-2007

LNMD. 22-SEPT-2006

Rayer la profondeur de 12 brasses 52°37'00.0"N 129°28'06.0"W
MPO(6201701-01)

Porter une profondeur de 9 brasses 52°36'52.7"N 129°28'00.4"W
MPO(6201701-02)

3772 - Grenville Channel, Sainty Point to Baker Inlet B-C - Nouvelle édition - 30-OCT-1964 - NAD 1927

24-AOÛT-2007

LNMD. 13-FEV-2004

Déplacer le feu FI de 53°36'16.0"N 129°41'36.0"W
à 53°36'13.1"N 129°41'31.8"W
MPO(6201707-01)

LC3902 - Hecate Strait - Nouvelle édition - 09-DEC-1988 - NAD 1927

03-AOÛT-2007

LNMD. 11-MAI-2007

Rayer la profondeur de 12 brasses 52°37'00.0"N 129°28'06.0"W
MPO(6201701-01)

Porter une profondeur de 9 brasses 52°36'52.8"N 129°28'00.4"W
MPO(6201701-02)

**PARTIE 2 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 19 brasses 52°35'42.4"N 129°29'36.9"W
MPO(6201701-03)

6416 - Saline Island to/à Police Island - Nouvelle édition - 29-AVR-2005 - Inconnu

24-AOÛT-2007 LNM/D. 20-AVR-2007

Déplacer Danger Zone 4
Zone dangereuse 4 de 64°42'12.0"N 124°53'51.0"W
à 64°41'09.0"N 124°51'36.0"W
(A2007004) MPO(6602933-01)

Modifier la légende F 18m pour lire F 33m vis-à-vis le feu d'alignement
antérieur (Voir la Carte n°1, P16) 64°42'07.0"N 124°56'58.0"W
(A2007002) LF(1773.1) MPO(6602932-01)

Modifier la légende F 27m pour lire F 43m vis-à-vis le feu d'alignement
postérieur (Voir la Carte n°1, P16) 64°42'09.0"N 124°56'48.0"W
(A2007003) LF(1773.2) MPO(6602935-01)

7621 - Amundsen Gulf - Carte nouvelle - 02-MAI-1997 - NAD 1983

24-AOÛT-2007 LNM/D. 08-SEPT-2000

Rayer la tour, Tr R Lts 69°21'03.0"N 124°04'31.0"W
(Voir la Carte n° 1, E20) MPO(6602965-01)

Modifier la légende Aero RC pour lire RC vis-à-vis la radiophare
(Voir la Carte n° 1, S10) 69°21'03.0"N 124°04'31.0"W
MPO(6602965-05)

Porter un feu aéronautique, AERO 69°21'03.0"N 124°04'31.0"W
(Voir la Carte n° 1, P60) MPO(6602965-06)

7665 - Franklin Bay and/ et Darnley Bay - Carte nouvelle - 13-JUIN-1986 - NAD 1927

24-AOÛT-2007 LNM/D. (1928-1999)

Rayer le feu d'obstacle aérien, Aero FR, Priv (PA) 69°20'55.0"N 124°04'20.0"W
(Voir la Carte n° 1, P61.1) MPO(6602965-02)

Rayer le radiophare aéronautique, Aero RC 69°20'55.0"N 124°04'20.0"W
(Voir la Carte n° 1, S16) MPO(6602965-03)

Porter un radiophare circulaire, RC 69°21'03.0"N 124°04'31.0"W
(Voir la Carte n° 1, S10) MPO(6602965-04)

Porter un feu aéronautique, AERO 69°21'21.0"N 124°04'32.0"W
(Voir la Carte n° 1, P60) MPO(6602965-06)

7687 - Approches To/ Approches A Paulatuk Harbour - Carte nouvelle - 05-AOÛT-1983 - NAD 1927

24-AOÛT-2007 LNM/D. (1928-1999)

Rayer la tour radio, Ro Tr, R Lts 69°21'06.0"N 124°04'03.0"W
(Voir la Carte n° 1, E28) MPO(6602965-01)

Rayer le feu d'obstacle aérien, Aero FR, Priv (PA) 69°20'55.0"N 124°04'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, P61.1) MPO(6602965-02)

**PARTIE 2 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	le radiophare aéronautique, Aero RC (Voir la Carte n° 1, S16)	69°20'55.0"N 124°04'18.0"W <i>MPO(6602965-03)</i>
Rayer	le feu FI (PA) (Voir la Carte n°1, P1)	69°20'52.0"N 124°03'55.0"W <i>MPO(6602965-07)</i>
7687 - Paulatuk Harbour - Carte nouvelle - 05-AOÛT-1983 - Aucune référence géographique		
24-AOÛT-2007		LNM/D. (1928-1999)
Rayer	la tour radio, Ro Tr, R Lts (Voir la Carte n° 1, E28)	2825m, 67½° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-01)</i>
Rayer	le feu d'obstacle aérien, Aero FR, Priv (PA) (Voir la Carte n° 1, P61.1)	2525m, 73° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-02)</i>
Rayer	le radiophare aéronautique, Aero RC (Voir la Carte n° 1, S16)	2525m, 73° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-03)</i>
Rayer	le feu FI (PA) (Voir la Carte n°1, P1)	2750m, 76½° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-07)</i>
Porter	un radiophare circulaire, RC (Voir la Carte n° 1, S10)	2515m, 66½° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-04)</i>
Porter	un feu aéronautique, AERO (Voir la Carte n° 1, P60)	2780m, 56½° du coin inférieur gauche du cartouche <i>MPO(6602965-06)</i>

PARTIE 3 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2007

Page 2-11

SCTM Tofino/VAE - Communications navire/terre:

Installations situées à Mont Ozzard,
Supprimer voie 26

PARTIE 5 – Édition 08/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

PACIFIQUE

225 G5339	Tom Point - Feu à secteurs	Sur un îlot à l'Est de la pointe. 48 39 44.4 123 16 25.6	FI	G-W	4s	6.4	7	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure.	Vert de 171° à 181°; blanc de 181° à 171°. Réflecteur radar. À longueur d'année.
--------------	-------------------------------	---	----	-----	----	-----	---	---	---

Carte:3479
Éd. 08/07(P07-034)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ Corrigée d'après l'Avis aux navigateurs _____

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)